ARIS

Association des Anciens et des Retraités de la Banque Indosuez devenue Calyon Association régie par la loi de 1901 (publication au J.O. du 19 mai 1982)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MARS 2011

PROCES VERBAL N° 249

L'assemblée Générale s'est tenue dans les salons du stade Roland Garros, 8 Boulevard d'Auteuil, 75016 Paris.

La séance est ouverte à 10h 30, sous la présidence de Jean-Pierre PAMPILLI.

Sur 847 adhérents à jour de leur cotisation 2010, convoqués à l'Assemblée Générale, 476 ont valablement exprimé leur vote par correspondance.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration ont été heureux de constater que 223 personnes étaient présentes dans la salle et ont participé au déjeuner.

Le Président donne lecture du rapport d'activité et le commente.

La Trésorière donne lecture du rapport financier et le commente.

Jean-Yves Perrin donne lecture du rapport des Contrôleurs des comptes.

Le président proclame ensuite les résultats des votes sur les résolutions soumises à l'assemblée.

Première résolution. L'Assemblée générale approuve le rapport d'activité de l'année 2010, présenté par le président.

Pour: 475 contre : 1 Abstentions : 0

Cette résolution est approuvée.

Deuxième résolution. L'Assemblée générale approuve le rapport financier de l'exercice 2010 présenté par la trésorière.

Pour: 473 contre: 3 Abstentions: 0

Cette résolution est approuvée.

Troisième résolution. Après avoir entendu le rapport des contrôleurs des comptes, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2010 et donne quitus de sa gestion au conseil d'administration.

Pour: 473 contre: 3 Abstentions: 0

Cette résolution est approuvée.

ARIS

Association des Anciens et des Retraités de la Banque Indosuez devenue Calyon Association régie par la loi de 1901 (publication au J.O. du 19 mai 1982)

Quatrième résolution. L'Assemblée générale désigne les personnes ci-dessous en qualité d'administrateurs. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Evelyne PERRIN	Pour 463	Contre	13	abstentions 0	réélue.
Frédéric PHAN	Pour 466	Contre	10	abstentions 0	réélu.
Nathalie RACHOU	Pour 459	Contre	17	abstentions 0	réélue.

A l'issue de ces élections la nouvelle composition du Conseil d'Administration est la suivante :

M. **AIZIER** Mme ATTALI Mme DULONDEL Mme GAUTHEY. LATRAYE. Μ. Mme MOULIN Μ. PAMPILLI. Mme PERRIN PHAN. M Mme RACHOU. Μ. TARNEAUD.

A l'issue des votes, le Président ouvre le débat et communique un certain nombre d'informations à caractère général.

Commission sociale : L'existence de cette commission, dotée d'un budget de 7000 €, est rappelée. Elle est destinée à l'entraide de nos adhérents en grande difficulté. Il est de nouveau demandé aux adhérents connaissant d'anciens collègues dans ce cas de nous contacter. Les cas seront traités en toute confidentialité.

Voyages : Le séjour Thalasso à Mahdia en Tunisie, qui avait été annulé en raison des évènements sera reporté fin mars 2012.

A ce jour, Il reste des places pour le voyage en Birmanie.

Spectacles et sorties culturelles : Il reste des places disponibles sur toutes les propositions programmées jusqu'en décembre 2011.

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire très rapidement auprès des responsables concernés.

Novalis : La démarche effectuée l'an dernier, concernant la menace de « suspension du versement de la rente la Mondiale en cas de non retour du certificat annuel, sous 10 jours » a été suivie d'effet. Novalis a conçu une demande de « certificat de vie » rédigée d'une manière plus pédagogique et plus explicite.

Retraite Sécurité Sociale : Elle sera augmenté de 2% au 01/04/11.

ARIS

Association des Anciens et des Retraités de la Banque Indosuez devenue Calyon Association régie par la loi de 1901 (publication au J.O. du 19 mai 1982)

Négociations ARRCO-AGIRC-MEDEF: L'accord AGFF qui, depuis l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, permet le financement des retraites complémentaires de 60 à 65 ans est reconduit jusqu'au 31/12/18, ce qui est bien mais ne résout pas le problème à long terme.

Le point ARRCO augmente de 2.11% au 01/04 /11.

Le point AGIRC n'augmente lui que de 0.41%.

Ces augmentations seront appliquées le 01/07/11 avec effet rétroactif au 01/04/11. A compter du 01/01/14 les versements de pensions seront effectués mensuellement.

Assurance complémentaire santé (Mutuelle) : L'augmentation des frais de santé ainsi que les déremboursements de la Sécurité Sociale ont conduit à une augmentation de la cotisation « Novalis santé » de 7.5% au 01/07/11. L'augmentation a été identique pour les actifs et les retraités.

Sortie annuelle des retraités organisée par le Comité d'Entreprise de CA cib:

Dans la mesure où le Comité d'Entreprise a subit une baisse de subvention importante, en raison notamment de la baisse et du versement différé des bonus, il est demandé aux participants présents si, afin de maintenir cette sympathique rencontre annuelle, ils accepteraient de verser une participation. La réponse est très majoritairement positive.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 12 heures et invite les participants à rejoindre la salle de restaurant. Le déjeuner sera présidé par Jean-Christian PETITFILS qui dédicacera ses ouvrages historiques.

Le Président